

Grenoble, le 23 mai 2017

## Communiqué de presse de l'ADTC - Se déplacer autrement

## Le TER sera-t-il exclu de la Métropole ?

Aujourd'hui, chacun peut emprunter les TER sur le territoire de Grenoble-Alpes Métropole avec un titre de transport TAG, abonnement comme simple ticket.

C'est bien pratique pour faire des déplacements comme par exemple Echirolles – Gières Universités après avoir utilisé la ligne A du tramway ; ou venir de Jarrie-Vizille à la gare de Grenoble ; et continuer éventuellement ensuite vers la presqu'ile avec la ligne B.

Cette possibilité est la conséquence d'une convention signée ente la Région Auvergne - Rhône - Alpes, qui est l'autorité organisatrice des TER, et le SMTC qui gère les transports au niveau de la Métropole.

Mais cette convention arrive à échéance le 31 Août 2017 et rien ne dit qu'elle va être renouvelée.

Il ne serait plus possible d'utiliser son abonnement TAG ou simplement un billet TAG pour se déplacer en TER et il faudrait alors prendre un billet SNCF.

Cela constituerait une véritable régression à l'usage des transports publics alors que tout doit être fait pour favoriser les déplacements alternatifs à la voiture.

Cette intégration tarifaire est montrée comme exemple au sein de la FNAUT pour les autres agglomérations françaises.

L'ADTC, qui ne peut accepter un tel retour en arrière, demande que les différentes collectivités se rapprochent pour renouveler cette convention dès le 1er septembre, et pour l'avenir, que ce type de convention soit étendu, à la tarification Transisère, au Grésivaudan et au Voironnais avec une tarification intégrée.

## Contact presse:

- François Lemaire, Vice-président
- Nathalie Teppe, Présidente